

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A : M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 27 août 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (452-08-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (453-08-2012) ;
3. Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 17 695 000 \$ (454-08-2012) ;
4. Adoption du règlement d'emprunt numéro 555 – installation d'une conduite d'aqueduc sur la 40<sup>e</sup> Avenue, au nord de la côte de Terrebonne (455-08-2012) ;
5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 525 – travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie de la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot numéro 2 918 829 cadastre du Québec, et d'une conduite d'aqueduc, de fondation de chaussée et de pavage sur une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 2 918 832 cadastre du Québec (456-08-2012) ;
6. Adoption du règlement d'emprunt numéro 540 – acquisition d'une partie du lot 3 136 187 du cadastre du Québec pour fins de voie publique, des travaux de démolition, d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée et de pavage, d'abords de routes et de marquage (457-08-2012);
7. Résolution modifiant l'article 9 du règlement numéro 429 afin de tenir compte des termes et modalités des versements des subventions accordées pour les travaux relatifs à la relocalisation d'une partie de la rue Saint-Sacrement (458-08-2012) ;

8. Approbation des avis de changement pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat principal – réhabilitation de conduites d’égout et d’aqueduc sur diverses rues - règlement numéro 518 (459-08-2012) ;
9. Adoption du règlement numéro 1001-177 modifiant le règlement de zonage 1001 - création de la nouvelle zone 9362-20 sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à l’est de la rue Després – permettre l’usage d’habitation multifamiliale de 4 à 9 logements (460-08-2012) ;
10. Reconnaissance d’organismes selon la Politique de reconnaissance (461-08-2012);
11. Résiliation du contrat de fauchage des terrains vacants (462-08-2012) ;
12. Refus - demande de modification au règlement de zonage – implantation d’une école primaire privée au 2480, boulevard des Entreprises (463-08-2012);
13. Adoption de soumission – travaux de réfection de pavage sur diverses rues – règlement numéro 517 (464-08-2012);
14. Adoption de soumission – travaux de prolongement de la piste TransTerrebonne jusqu’au terrain du Groupe Plein-Air Terrebonne à la côte Boisée – règlement numéro 524 (465-08-2012);
15. Adoption de soumission – travaux d’éclairage des rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l’Empereur – règlement numéro 405 (466-08-2012);
16. Réserve foncière sur divers lots (sablères) – à des fins publiques municipales (467-08-2012) ;
17. Avis de motion – règlement (#472-1) modifiant le règlement 472 concernant des travaux de réfection de conduites d’aqueduc, d’égout, ainsi que la réfection de pavage, des bordures et trottoirs, en totalité ou en partie, sur diverses rues du secteur Terrebonne, et ce, dans le cadre du programme de renouvellement de conduites et afin d’exclure et d’inclure des lots (468-08-2012) ;
18. Avis de motion – règlement (#476-1) modifiant le règlement 476 décrétant l’acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l’aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre, pour fins municipales, afin d’ajouter des travaux informatiques, des travaux d’aménagement intérieur et d’aménagement extérieur, l’achat de mobilier, l’enlèvement d’amiante et d’augmenter le montant de l’emprunt à 1 535 000 \$ (469-08-2012);
19. Avis de motion – règlement (#551) décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la Montée Major et sur le chemin du Trait-Carré (470-08-2012);
20. Plans d’implantation et d’intégration architecturale (471-08-2012) ;

21. Période de questions ;

22. Levée de l'assemblée (472-08-2012).

Donné à Terrebonne, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2012.

Me Denis Bouffard, greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
27 AOÛT 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 27 août 2012 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Jean-Luc Labrecque
Michel Morin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Réal Leclerc, Paul Asselin, Sylvain Tousignant, Michel Lefebvre et le directeur général, Monsieur Denis Levesque.

**RÉSOLUTION NO : 452-08-2012**  
**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**  
**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 453-08-2012**  
**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**  
**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 454-08-2012

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 21 août 2012, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 17 695 000\$ à Financière Banque Nationale inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 455-08-2012

**PROPOSÉ PAR :** Denis Poitras

**APPUYÉ PAR :** Clermont Lévesque

**QUE** le règlement décrétant l'installation d'une conduite d'aqueduc sur la 40<sup>e</sup> Avenue, au nord de la côte de Terrebonne, ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût et abrogeant le règlement numéro 516, soit adopté sous le numéro 555.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 456-08-2012

**PROPOSÉ PAR :** Denis Poitras

**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** le règlement décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie de la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot numéro 2 918 829 du cadastre du Québec, et d'une conduite d'aqueduc, de fondation de chaussée et de pavage sur une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 2 918 832 du cadastre du Québec, et prévoyant un emprunt au montant de 244 000 \$, soit adopté sous le numéro 525.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 457-08-2012**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le règlement décrétant l'acquisition d'une partie du lot 3 136 187 du cadastre du Québec pour fins de voie publique, des travaux de démolition, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée et de pavage, d'abords de routes et de marquage et prévoyant un emprunt de 2 803 829 \$, soit adopté sous le numéro 540.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 458-08-2012**

**ATTENDU QUE** lors de sa séance tenue le 14 avril 2009, le Conseil adoptait le règlement numéro 429 décrétant l'exécution de travaux d'installation et de déplacement de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de pavage, de pavé-uni, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de feux de circulation, d'aménagements paysagers, de déplacement d'arbres, de plantation d'arbres, d'engazonnement du terrain de balle, de relocalisation des équipements du terrain de balle, de relocalisation et d'enfouissement de services d'utilités publiques, et ce, afin de relocaliser une partie de la rue Saint-Sacrement et prévoyant un emprunt au montant de 3 105 100\$ pour en payer le coût ;

**ATTENDU QUE** ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 3 juin 2009 (AM262380);

**ATTENDU QUE** l'article 9 du règlement prévoit ce qui suit, à savoir :

*Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention ainsi que tout montant provenant de la vente de terrain contigu aux travaux décrétés par le présent règlement et qui pourraient être versés pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2 ;*

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer l'article 9 de ce règlement afin de tenir compte des termes et modalités des versements des subventions accordées à la Ville pour les travaux prévus au règlement numéro 429;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

Et résolu

L'article 9 du règlement numéro 429 est remplacé par le suivant :

*Article 9 :*

*Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.*

*Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.*

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 459-08-2012**

**ATTENDU** la résolution du Conseil municipal numéro 305-06-2012 adoptée le 11 juin 2012 acceptant la soumission de la compagnie AquaRehab Eau Potable inc. pour la réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc sur diverses rues pour un montant de 1 987 560\$ (taxes en sus) (SA12-7014) ;

**ATTENDU QUE** la firme CIMA+ a présenté des avis de changement (1 à 17) pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat principal ainsi que des quantités supplémentaires réalisées selon le décompte numéro 2 augmentant les coûts du contrat ;

**ATTENDU** la résolution CE-2012-1001-DEC du Comité exécutif du 8 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les avis de changement émis par la firme CIMA+ pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat principal et autorise la trésorière à payer un montant de 350 041,12\$ (taxes en sus) à la compagnie AquaRehab Eau Potable inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 518.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0259 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 460-08-2012**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone 9362-20 sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després, afin d'y autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de 4 à 9 logements et d'y fixer les normes d'implantation applicables, soit adopté sous le numéro 1001-177.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 461-08-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 27 août 2012 au 26 août 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR TERREBONNE	GROUPE B
CLUB DE SCRABBLE LES LETTRES DE MON MOULIN	GROUPE B
CPA ODYSSÉE LA PLAINE	GROUPE B
LES ŒUVRES DE GALILÉE	GROUPE C
ALBATROS 14 LANAUDIÈRE	GROUPE D
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES RIVE-NORD	GROUPE D
ASSOCIATION PANDA-MRC LES MOULINS	GROUPE D
CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS	GROUPE D
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES MOULINS	GROUPE D
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE CHEZ NOUS DU COMMUNAUTAIRE	GROUPE D
D.R.E.A.M.S	GROUPE D
HÉBERGEMENT D'URGENCE TERREBONNE	GROUPE D
LES RÉPITS DE GABY	GROUPE D
LE VAISSEAU D'OR	GROUPE D
MOUVEMENT ORGANISÉ DES MÈRES SOLIDAIRES	GROUPE D
UNIATOX	GROUPE D
CERCLE MARGUERITE DE PROVENCE # 879	GROUPE E
CERCLE DES FERMÈRES LACHENAIE	GROUPE E
CLUB D'HORNITHOLOGIE DE LA RÉGION DES MOULINS	GROUPE G
TROUPE DE THÉÂTRE LA CLÉ DES CHAMPS	GROUPE G
TROUPE DE THÉÂTRE LES FARFELUS	GROUPE G



VISA SANTÉ DE TERREBONNE  
VOIX DES MOULINS

GROUPE G  
GROUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 462-08-2012

**PROPOSÉ PAR:** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR:** Michel Morin

Suivant le rapport du chef de service de l'approvisionnement et de la recommandation CE-2012-944-REC du Comité exécutif du 18 juillet 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne résilie le contrat pour le "Fauchage de terrains vacants" octroyé à la firme Les Entreprises GL (9211-1061 Québec inc.).

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 463-08-2012

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation numéro CE-2012-975-REC du Comité exécutif, refuse la demande de modification réglementaire suivante :

- 1- Implantation d'une école primaire privée à l'intérieur de locaux industriels situés au 2480, boulevard des Entreprises, dans le parc industriel de la 640, côté Est.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 464-08-2012

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection de pavage, bordures et trottoirs sur diverses rues locales – été 2012 (SA12-7030) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue, le 18 juillet 2012;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 août 2012;

Maskimo Construction inc.	5 484 115,49\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	5 838 030,49\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	5 898 544,80\$ t.t.c.
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	6 017 040,71\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 août 2012 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 6 652 878,93 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment consultée le 27 août 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1058-REC du Comité exécutif du 22 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **MASKIMO CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de réfection de pavage, bordures et trottoirs sur diverses rues locales – été 2012, pour un montant de 4 769 833\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 517.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0268 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document «Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 465-08-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de prolongement de la piste TransTerrebonne jusqu'au terrain du Groupe Plein Air Terrebonne à la Côte Boisée (SA12-7026) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue, le 28 juillet 2012;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 août 2012 :

9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges & Fils)	269 405,17\$ t.t.c.
Les Asphaltes J. Dumont inc.	273 414,23\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	328 563,69\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	472 082,18\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Paysagistes S. Forget inc.	485 726,83\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	507 081,55\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges & Fils) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 août 2012 par M. André Turcot, architecte paysagiste et chargé de projet de la firme Plania ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 16 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation budgétaire du prix de ce contrat est de 402 500\$ (t.t.c.) en date du 19 janvier 2012;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment consultée le 27 août 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1060-REC du Comité exécutif du 22 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **9153-5955 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT LIMOGES & FILS)** pour des travaux de prolongement de la piste TransTerrebonne jusqu'au terrain du Groupe Plein Air Terrebonne à la Côte Boisée pour un montant de 234 316,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0271 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document «Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 466-08-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'éclairage des rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur (SA12-7021) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 29 juin 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 30 juin 2012;

**ATTENDU QUE** neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 août 2012 :

Lumidaire inc.	167 812,91\$ t.t.c.
J.N.A. Leblanc inc.	172 301,54\$ t.t.c.
Fine Pointe Tech inc.	203 275,80\$ t.t.c.
Construction Serge Demers (4527640 Canada inc.)	209 083,47\$ t.t.c.
Laurin & Laurin (1991) inc.	225 298,11\$ t.t.c.
Systèmes Urbains inc.	245 765,96\$ t.t.c.
Electricité Pierre Marchand inc.	252 195,07\$ t.t.c.
Néolect Le Saux inc.	310 845,66\$ t.t.c.
Pierre Brossard (1981) Itée	332 866,77\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 août 2012 par M. Mario Grenier, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 15 août 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation budgétaire du prix de ce contrat est de 217 142,78\$ (t.t.c.) en date du 18 août 2012;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment consultée le 27 août 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1061-REC du Comité exécutif du 22 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.** pour des travaux d'éclairage des rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur pour un montant de 145 956\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 405.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0269 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document «Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 467-08-2012**

**ATTENDU QUE** le 14 novembre 2011, le Conseil municipal adoptait le règlement 507 pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrains pour des fins industrielles;

**ATTENDU QUE** l'article 1 prévoit, aux annexes A et B, que la Ville peut se prévaloir de la Loi sur l'expropriation et imposer une réserve pour fins publiques sur les terrains mentionnés à l'annexe A du règlement 507;

**ATTENDU QUE** l'annexe B du même règlement prévoit une estimation des coûts pour les services professionnels concernant la confection des avis d'imposition de réserve pour des fins publiques;

**ATTENDU QU'**afin de donner suite à l'adoption du règlement numéro 507, il est opportun de décréter une réserve foncière pour des fins publiques à des fins municipales sur les lots ci-dessous détaillés, à savoir :

# minute Alain Bernard, a.g	Propriétaires	Lots	Superficie m.c.
2411	Les Sables Thouin inc.	2 575 267	26 326,7
		2 575 266	12 254,2
		1 947 910	44 534,3
		1 947 961	22 620,0
		1 947 956	51 986,2
		2 575 268	16 561,9
		2 575 269	51 321,6
		2 575 271	51 684,2
		2 575 270	51 342,3
		2 575 272	59 100,2
		4 914 624	25 347,3
		4 914 622	25 499,3
		4 914 618	34 314,9
		4 914 620	36 083,5
		2 575 275	35 121,4
		2 575 276	34 432,2
		2 575 277	34 238,5
		4 914 627	12 911,7
		2 575 278	4 357,7
		4 914 629	20 410,6
		4 914 616	26 402,8
		4 914 626	93 345,0
		4 914 628	18 816,5
		4 914 630	33 688,0
		4 914 621	8 113,4
		4 914 623	1 452,4
		4 914 625	1 237,4
4 991 718	998,9		
4 914 617	146 110,5		
4 914 619	67 160,9		
3 969 156	26 770,6		
3 969 157	12 981,5		
2412	2531-0855 Québec inc.	1 947 947	9 835,8
2413	2552-8720 Québec inc.	2 575 159	2 657,7
2416	9149-5713 Québec inc.	P1 947 902	18 792,3
		P2 575 362	31 060,3
		P2 575 363	17 946,5
		1 947 970	59 563,3

		P1 947 903 P1 947 904 P3 679 142	120 369,9 37 160,5 12 804,2
2417	Thouin, André Thouin, Claude Thouin, Claire Thouin, Huguette Thouin, Lucien Thouin, Richard Thouin, Thérèse	1 947 908 1 947 909 2 888 246 2 888 248 2 888 256 2 888 249 2 888 250 2 888 251 2 888 252 2 888 253 2 888 254 2 888 255 4 914 614 1 947 913 2 888 243 2 888 258 2 888 244 2 888 245 4 914 615	24 885,0 59 992,5 14 416,9 66 512,9 36 472,8 51 394,7 51 394,7 51 394,7 10 278,9 25 689,3 30 850,4 21 168,0 191 922,9 100 894,4 101 252,9 3 097,7 35 427,1 16 662,3 15,5
2418	BFI Usine de Triage Lachenaie ltee	1 947 950 1 947 951 1 947 952 1 947 953 1 947 954 1 947 957 1 947 962 1 947 976	5 138,1 5 138,1 5 138,1 5 138,1 5 138,1 25 693,9 56 729,1 43 857,7
2420	Blondin, Jacqueline	1 947 960	12 403,5
2421	Thouin, Lucien	1 947 963 1 947 949	29 385,1 35 297,2
2422	Placements Par inc.	1 947 964 1 947 958 1 947 948 1 947 907 2 575 160	18 818,6 41 107,5 20 508,5 29 726,1 25 153,0
2425	Sablière Champlain inc.	3 679 141	12 235,9
2426	Thouin, André Thouin, Claude Thouin, Claire Thouin, Huguette Thouin, Lucien Thouin, Richard Thouin, Thérèse	1 947 969	13 672,1
2427	Corporation de placement Wellington ltée	2 888 257 1 947 906 1 947 912 1 947 959	13 937,0 25 484,0 77 083,5 11 669,5
2428	Germain, Luce	1 947 946	1 744,6
2419	Hydro-Québec	1 947 967 1 947 914	35 114,7 24 099,5

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-1046-REC du Comité exécutif du 22 août 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques à des fins municipales sur les lots mentionnés à la présente résolution, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption .

**QUE** la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit mandatée pour la préparation et la publication des avis de réserve pour fins publiques municipales sur les lots mentionnés à la présente résolution.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 468-08-2012**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 472-1) modifiant le règlement 472 afin d'exclure les lots 2 916 004 et 2 916 447 de l'annexe « J » et le lot 2 443 309 de l'annexe « P », lots non bénéficiaires des travaux, et inclure les lots 2 442 089 et 4 421 637 de l'annexe « O », lots devenus bénéficiaires des travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout ainsi que la réfection de pavage, bordures et trottoirs, en totalité ou en partie, sur diverses rues du secteur Terrebonne, et ce, dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO).

#### **RÉSOLUTION NO : 469-08-2012**

**Le conseiller Jean-Luc Labrecque** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 476-1) modifiant le règlement 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre, pour fins municipales, afin d'ajouter des travaux informatiques, des travaux d'aménagement intérieur et d'aménagement extérieur, l'achat de mobilier, l'enlèvement d'amiante et d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 535 000\$.

#### **RÉSOLUTION NO : 470-08-2012**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 551) décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré et prévoyant un emprunt au montant de 1 185 000\$.

#### **RÉSOLUTION NO : 471-08-2012**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2012;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 30 suivants:

- 1. D12-1994   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
1180, rue de l'Abricotier / lot 3 989 024  
Construction P.M. inc.**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Nantel consultant daté du 13 juillet 2012 et identifié "Annexe A".

- 2. D12-1938   Projet de construction d'une habitation multifamiliale  
1040, rue Rodrigue / lot 3 969 598  
9259-6899 Québec inc.**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale, tel que représenté au document soumis par Alain Lafond, architecte, daté du 17 juillet 2012 et identifié "Annexe A".

- 3. D12-1983   Projet de rénovation résidentielle  
240, rue de la Buse / lot 4 310 528  
Gilma Gil Arboleda**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle, tel que représenté au document soumis par Mme Gil Arboleda daté du 23 juillet 2012 et identifié "Annexe A".

- 4. D12-2037   Projet d'abattage d'arbre(s) et de rénovation  
1269, rue Belcourt / lot 2 916 041  
Pierre Croteau**

Que le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 27 juillet 2012 et identifié "Annexe A".

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Monsieur Pierre Croteau et identifié "Annexe B".



5. **D12-2068** **Projet de rénovation résidentielle**  
**193, rue Chartrand / lot 2 440 300**  
**Yves Boucher**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Monsieur Yves Boucher et identifié " A ".

6. **D12-0788** **Projet de rénovation extérieure**  
**456, montée Masson / lot 2 442 007**  
**Jean Malouin**

Que le Conseil accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis technique soumis par le demandeur, daté du 25 juillet 2012 et représenté à l'annexe " A ".

7. **D12-1236** **Projet de rénovation extérieure**  
**105, rue Saint-André / lot 2 439 090**  
**Frantz Beaujuin**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis technique soumis par May Sansregret daté du 30 juillet 2012 et au document soumis par Robert Lejour, technologue de Habitat Conseils, daté du 4 juin 2012 et identifié "Annexe A " pour la partie arrière seulement.

8. **D12-1734** **Projet de rénovation extérieure**  
**238 – 240, rue Sainte-Marie / lot 4 518 846**  
**Marie-Claude Gauthier**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis descriptif soumis par le demandeur et identifié "Annexe A" à la condition suivante :

- Que le revêtement utilisé pour faire les travaux soit en bois véritable et non en composé de fibre de bois (Canexel).

9. **D12-1783** **Projet de rénovation extérieure**  
**175, rue Saint-Louis / lot 2 439 215**  
**Alain Blanchard**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Alain Blanchard daté du 3 juillet 2012 et identifié "Annexe A".

10. **D12-2020** **Projet de rénovation résidentielle**  
**630, rue Saint-Michel / lot 2 442 240**  
**Jacques Binette**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Monsieur Jacques Binette daté du 26 juillet 2012 et identifié " Annexe A ".

**11. D12-1823   Projet de rénovation extérieure  
315, 43è Avenue / lot 2 922 057  
Éric Larouche**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Eric Larouche, daté du 6 juillet 2012 et identifié " Annexe A " .

**12. D12-1934   Projet de rénovation extérieure  
1649, chemin Saint-Charles / lot 2 914 261  
Marc Bilodeau**

Que le Conseil municipal refuse la modification du revêtement extérieur au projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 14 février 2012 et identifié " Annexe A " pour les motifs suivants :

- Que la proposition soumise abaisse la qualité architecturale du bâtiment accessoire;
- Que l'objectif recherché est que le bâtiment accessoire soit à l'image du bâtiment principal;
- Que le projet déposé, amorcé en 2008, atténue les cibles des objectifs et critères du règlement de PIIA.

**13. D12-1238   Projet de rénovation extérieure  
4317, chemin Saint-Charles / lot 1 947 881  
9214-0672 Québec inc.**

Que le Conseil municipal refuse le projet de construction d'une marquise et d'ilots de pompes tel que représenté au document soumis par Gilles Laflamme Architecte, daté du 19 juillet 2012 et identifié "Annexe A ", pour les motifs suivants:

- Que les cibles d'aménagement relatives aux articles 205, 207 et 208 ne sont pas atteintes, particulièrement au niveau de l'intégration de la marquise au bâtiment principal afin de renforcer le caractère pionnier de celui-ci. Également au niveau de l'insertion d'un concept d'affichage assurant l'intégration d'éléments patrimoniaux et champêtre.
- De plus, que le présent dossier soit déposé à la Commission de la Gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine afin d'évaluer la pertinence des outils réglementaires en vigueur pour le type d'usage.

**14. D12-1095   Projet d'agrandissement résidentiel  
4397, chemin Saint-Charles / lot 1 946 832  
Joël Roy**

Que le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par "Dessin Drummond " daté du 30 mai 2012, identifié "Annexe A " conditionnellement à :

Condition # 1

- L'acquisition d'une partie du terrain appartenant à la Ville, située à la droite de la propriété afin de rendre conforme à la réglementation en vigueur, les deux entrées charretières;

Ou

Condition # 2

- L'enlèvement du stationnement situé à la droite de la propriété;
- Que cette section de terrain soit aménagée par un espace vert.

Pour les motifs suivants :

- La réglementation antérieure et actuelle ne permet pas d'avoir deux entrées charretières.
- L'absence de droit acquis en ce qui concerne les allées de stationnement et les entrées charretières.

**15. D12-1949    Projet de construction d'un garage détaché  
835, côte de Terrebonne / lot 2 921 485  
Steven Williamson**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Steven Williamson daté du 18 juillet 2012 et identifié "Annexe A".

Que le Conseil municipal accepte le projet de clôture, tel que représenté au document soumis par Steven Williamson daté du 18 juillet 2012 et identifié "Annexe B".

**16. D12-1790    Projet de rénovation commerciale  
1268, boul. des Seigneurs / lot 2 438 374  
Augusto Di Vito**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par Monsieur Augusto Di Vito et identifié " Annexe A ".

**17. D12-1362    Projet de démolition  
1241, chemin des Anglais / lot 3 264 439  
Misencad Inc.**

Que le Conseil municipal accepte le projet de démolition complète d'un immeuble et de ses composantes accessoires à vocation commerciale situé au 1241, chemin des Anglais, tel que représenté au document soumis par Misencad Inc. daté du 25 avril 2012, identifié " Annexe A ", et ce, aux conditions suivantes:

- Au dépôt d'une lettre du demandeur confirmant la fermeture permanente des entrées charretières. Cette confirmation doit également inclure la méthode utilisée sujette à validation par la Direction de l'aménagement du territoire;

- Au dépôt d'une lettre du propriétaire confirmant que les entrées charretières devront être évaluées en totalité tant sur leur pertinence qu'à leur positionnement, leur nombre et la largeur;
- Qu'à la suite de la démolition des immeubles incluant toute structure d'affichage, le site devra être recouvert en totalité d'un élément végétal et non de pierre;
- La démolition partielle d'éléments et ouvrages oblige le retrait de toutes les composantes;
- Qu'il soit déposé à la Direction du génie et projets spéciaux le présent projet de démolition afin d'évaluer la faisabilité et l'opportunité de réaliser des ouvrages publics au réseau de rue dans la foulée d'une conversion prévisible de ce site;
- Que les travaux de démolition débutent dans les 60 jours suivant la réception de la lettre transmise par la Direction de l'aménagement du territoire ;
- L'obligation de remettre une garantie financière d'un montant de 50 000\$.

**18. D12-1941    Projet de construction d'un garage détaché  
1690, place Fernand-Després / lot 2 122 142  
Daniel Bouchard**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Daniel Bouchard daté du 23 juillet 2012 et identifié "Annexe A ".

**19. D12-2044    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
Montée Gagnon / lot 2 919 324  
Les Constructions L.R. Roy inc.**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jean-Luc Chartrand daté de juillet 2012 et identifié " Annexe A ".

**20. D12-1777    Projet de construction d'un garage détaché  
2563, rue de l'Hortensia / lot 1 888 536  
François Boucher**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par " Dessin Drummond " daté du 28 juin 2012 et identifié "Annexe A ".

**21. D12-1954    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2810, rue Luc / lot 1 946 276  
Yvan Simard**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Habitats Consultant daté du 17 juillet 2012 et identifié " Annexe A ".

**22. D12-1523   Projet d'agrandissement résidentiel  
3060, montée Major / lot 1 891 664  
Marie-Josée Sancier**

Que le Conseil accepte le projet d'agrandissement résidentiel sur deux étages, réalisé par Marie-Josée Sancier, daté du 12 juin 2012 et identifié " Annexe A " aux conditions suivantes :

- L'ajout de 5 pieds de maçonnerie sur la nouvelle partie qui s'agence harmonieusement avec le reste de la maison;
- L'ajout de cadrages autour des nouvelles fenêtres situées au dessus du garage.

**23. D12-1363   Projet de démolition  
900, montée Masson / lot 2 915 944  
Misencad inc.**

Que le Conseil municipal accepte le projet de démolition complète d'un immeuble et de ses composantes accessoires à vocation commerciale, situé au 900, montée Masson, tel que représenté au document soumis par Misencad inc., daté du 25 avril 2012, identifié "Annexe A ", aux conditions suivantes :

- Au dépôt d'une lettre du demandeur confirmant la fermeture permanente des entrées charretières et de toute communication avec les propriétés voisines. Cette confirmation doit également inclure la méthode utilisée sujette à validation par la Direction de l'aménagement du territoire;
- Au dépôt d'une lettre du propriétaire confirmant que les entrées charretières devront être évaluées en totalité tant sur leur pertinence qu'à leur positionnement, leur nombre et la largeur;
- Qu'à la suite de la démolition des immeubles incluant toute structure d'affichage, le site devra être recouvert en totalité d'un élément végétal et non de pierre;
- La démolition partielle d'éléments et ouvrages oblige le retrait de toutes les composantes;
- Que les travaux de démolition débutent dans les 60 jours suivant la réception de la lettre transmise par la Direction de l'aménagement du territoire ;
- L'obligation de remettre une garantie financière d'un montant de 50 000\$.

- 24. D12-1462 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
981, rue Pierre-Paul / lot 4 708 422  
Habitations Champs D'Élysée inc.**

D'autoriser le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au plan soumis par Dessins Drummond daté du 24 juillet et représenté à l'annexe "A", et ce, conditionnellement au respect intégral de la résolution # 634-12-2010 visant le terrain.

- 25. D12-1461 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
987, rue Pierre-Paul / lot 4 708 423  
Habitations Champs D'Élysée inc.**

D'autoriser le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au plan soumis par Dessins Drummond daté du 24 juillet et représenté à l'annexe "A", et ce, conditionnellement au respect intégral de la résolution # 634-12-2010 visant le terrain.

- 26. D12-1450 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
993, rue Pierre-Paul / lot 4 708 424  
Habitations Champs D'Élysee inc.**

D'autoriser le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au plan soumis par Dessins Drummond daté du 24 juillet et représenté à l'annexe "A", et ce, conditionnellement:

- Au respect intégral de la résolution # 634-12-2010 visant le terrain;
- À ce que la façade latérale gauche soit en brique, à l'exception du porte-à-faux.

- 27. D12-0630 Projet de rénovation extérieure et d'un bâtiment accessoire  
3022, chemin Saint-Charles / lot 3 506 202  
Giuseppe Di Feo**

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire d'un muret de soutènement tel que représenté au document soumis par Monsieur Guiseppe Di Feo daté du 2 août 2012 et identifié "Annexe A".

Que le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire d'une remise tel que représenté au document soumis par Monsieur Guiseppe Di Feo daté du 10 avril 2012 et identifié "Annexe B".

- 28. D12-1902 Projet d'agrandissement résidentiel  
880, chemin Saint-Roch / lot 4 398 408  
Jocelyn Duclos**

Que le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Dessin Drummond daté de juillet 2012 et identifié "Annexe A".

**29. D12-1467   Projet d'agrandissement résidentiel  
1302, rue McKenzie / lot 2 438 434  
Michel Simard**

Que le Conseil municipal **refuse** le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté aux documents suivants :

-Le plan projet d'implantation, réalisé par le demandeur, daté du 4 juin 2012, représenté à l'annexe " A ";

-Le plan d'architecture, réalisé par le demandeur, daté du 4 juin 2012, et représenté à l'annexe " B ".

Pour les motifs suivants :

- Que l'insertion volumétrique à l'égard du bâtiment principal n'est pas atteinte;

- Que l'insertion volumétrique à l'égard des bâtiments avoisinants n'est pas atteinte.

**30. D12-1912   Projet de rénovation commerciale  
1020-1024, boul. des Seigneurs / lot  
2 442 122  
Antonio and Marianna Maniatis Ramily Trust**

Que le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par David Friedman, architecte, daté du 12 juillet 2012, identifié « ANNEXE A », conditionnellement à la validation du concept d'affichage selon un projet spécifique et à la bonification de l'aménagement paysager par la Direction de l'aménagement du territoire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           472-08-2012**

**PROPOSÉ PAR :           Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR :           Marie-Claude Lamarche**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---